

CHAPITRE IV

DESCRIPTION DU SOMMET SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

L'événement du Sommet régional de l'Abitibi-Témiscamingue est tributaire d'une volonté gouvernementale combinée à celle du milieu régional. Mais cette volonté gouvernementale a été le fruit d'une longue réflexion et de multiples débats. La formule actuelle des sommets régionaux prend ses racines dans les trois grands sommets socio-économiques du Québec dont le premier a eu lieu en 1978.

4.1 HISTORIQUE DES SOMMETS RÉGIONAUX

Une compréhension approfondie des sommets régionaux exige une connaissance précise de leurs origines. C'est pourquoi nous traçons ici une esquisse événementielle des principaux faits leur ayant donné naissance.

4.1.1 Les sommets socio-économiques du Québec

La fin des grands travaux de construction en vue des jeux olympiques de 1976 et le ralentissement prévu de l'ampleur des travaux hydro-électriques de la Baie James annonçaient une situation économique plus difficile à la fin des années 1970. L'option sociale-démocrate du gouvernement du Québec à l'époque inquiétait les décideurs économiques, ce qui n'arrangeait rien. Ce gouvernement a donc entrepris d'initier une opération de concertation entre les principaux intervenants économiques du Québec. Le Conseil des ministres créa alors le Secrétariat des con-

férences socio-économiques du Québec et lui confia le mandat de réaliser un premier sommet économique en mai 1977. Ce succès encouragea le gouvernement à organiser une seconde conférence socio-économique nationale en 1979.

Le ralentissement économique du début des années 1980 rendait pertinente la tenue d'une troisième conférence en 1982 [16]. Durant ces longs préparatifs, l'idée surgissait ici et là d'adapter ce genre de conférence à l'échelle des régions. Sur le plan pratique, la région de la Mauricie-Bois-Francs, en 1982, exécuta un exercice de concertation qui, à terme, déboucha sur une Conférence socio-économique avec le gouvernement, en mai 1983. Ce fut le premier sommet véritablement régional.

Sur le plan théorique, l'idée des sommets régionaux avait déjà fait son entrée au gouvernement, entre autre avec le dépôt d'une étude commandée par le Conseil de planification et de développement du Québec en 1981 [17, p. 11]. L'année suivante, le Secrétariat à l'Aménagement et au Développement régional rédigeait "Le choix des régions" qu'il publia en 1983. En résumé, les sommets régionaux sont une adaptation de la formule initiale des conférences socio-économiques du Québec.

4.1.2 La responsabilité ministérielle

Compte tenu des organismes en place au gouvernement, on allait tôt faire face à une ambiguïté au sujet du siège de la responsabilité mi-

nistérielle des sommets régionaux. Le Secrétariat aux conférences socio-économiques du Québec avait été institué en vue des conférences à l'échelle nationale. Il était rattaché, via le Conseil exécutif, directement au Premier ministre. Il apparaissait incongru à certains que cette instance soit investie du mandat des sommets régionaux, tandis qu'à compter de 1982, le développement régional relevait du Comité ministériel permanent à l'aménagement et au développement régional (COMPADR). Ce comité ministériel est présidé par le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional et responsable du Développement régional.

Cette situation n'a jamais été clarifiée avant 1986. L'ambiguïté a été fonctionnellement maintenue par la création d'un ministère de l'Emploi et de la Concertation qui fut investi de la responsabilité du Secrétariat aux conférences socio-économiques.

Malgré ces imprécisions politiques et administratives, la formule des sommets régionaux répondait à une demande qui s'amplifiait. Dans cette foulée, le gouvernement a instauré une pratique utile en ce qui concerne la responsabilité ministérielle des régions. A chacune des régions administratives du Québec, il désigna un ministre responsable. Cette pratique avait pour objectif d'accorder à chacune d'elles un porte-parole au Conseil des ministres. Bien que les contours de cette responsabilité restaient flous, elle confirmait une prise en considération des phénomènes régionaux par le gouvernement.

4.2 L'ENCADREMENT DES SOMMETS RÉGIONAUX

La formule actuelle des sommets régionaux constitue le fruit de quelques années d'expérience. Le sommet socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue était déjà amorcé (mai 1985) lors du changement de gouvernement en décembre 1985. Le nouveau gouvernement, dans un premier temps, décida de donner suite aux sommets des Laurentides et de l'Outaouais dont les travaux touchaient à leur fin. Cependant, il décréta un moratoire sur l'exercice des sommets afin de revoir la formule et possiblement de la bonifier.

En juillet 1986, le Conseil des ministres leva le moratoire et accouchait d'une nouvelle formule. L'Abitibi-Témiscamingue, comme la Montérégie, a terminé sous cette nouvelle formule un sommet qu'elle avait amorcé selon l'ancienne. Puisque la Conférence du Sommet de l'Abitibi-Témiscamingue eut lieu avant celle de la Montérégie, on a dit qu'il s'agissait du premier sommet de la seconde génération.

Il ne serait pas utile de faire un historique de l'évolution de la formule des sommets, puisque, pour l'essentiel, celui de l'Abitibi-Témiscamingue appliqua la formule actuelle. Cependant, la région a joui des avantages et a subi les inconvénients de tester, la première, cette nouvelle démarche.

Définir l'encadrement d'une organisation c'est répondre à la question qui surgit spontanément lorsque cela va mal: "Qui est en charge"?

Dans le cas précis de notre étude nous répondrons à la question "Qui est responsable d'un sommet régional?"

Un sommet régional ne peut avoir lieu que par une volonté exprimée du milieu qui sera signifiée au gouvernement, généralement par la voix de son Conseil régional de développement. Le gouvernement reçoit la demande et y répond. Nous ne connaissons pas de cas où une telle demande aurait été refusée. Nous verrons que l'épine dorsale d'un sommet régional comprend trois vertèbres, appelées comités.

Suite à une réponse positive de la part de l'État, un Comité ministériel est formé. Il sera constitué des ministres directement concernés par le développement socio-économique de la région en question. Le ministre responsable du développement régional et le ministre responsable de la région y siègent. Son premier mandat est de choisir, après consultation dans le milieu, les membres du Comité d'orientation du Sommet et de lancer l'opération. Il assure, de plus, les relations nécessaires avec le Conseil des ministres et exerce la responsabilité de la coordination de la préparation des engagements gouvernementaux à débattre lors de la conférence. Depuis la réforme de la formule des sommets, ce Comité ministériel qui était antérieurement formé sur une base ad hoc se confond maintenant avec le COMPADR auquel s'adjoint le ministre responsable (ou répondant) de la région concernée.

Le Comité d'orientation (nommé par le Comité ministériel) est composé d'intervenants régionaux représentant un secteur, une zone ou d'autres composantes de la région. S'y ajoutent des représentants gouvernementaux tels le ministre responsable de la région (dit ministre régional) et un autre membre de l'Assemblée nationale d'une circonscription électorale de la région.

Comme les sommets régionaux s'exercent dans un univers dynamique, la réflexion sur sa composition évolue continuellement. A ce jour, le gouvernement du Québec s'interroge toujours sur la pertinence d'une représentation du gouvernement fédéral à ce comité. De même, entre la formation du Comité d'orientation du Sommet de l'Abitibi-Témiscamingue et la tenue de sa conférence (deux ans plus tard), le gouvernement a clarifié sa volonté de nommer, à ce comité, des intervenants régionaux qui exercent une fonction électorale.

A sa formation, 35 membres ont été nommés sur le Comité d'orientation de l'Abitibi-Témiscamingue. Sa structure comprenait un président, dix-sept (17) représentants sectoriels, cinq (5) représentants de corps intermédiaires (CRDAT, Syndicats, etc.), trois (3) représentants de catégories sociales (citoyens, femmes, jeunes), un représentant amérindien, six (6) représentants municipaux (correspondant aux six zones de la région), le ministre régional et un député.

Le Comité d'orientation est investi de la totale responsabilité de l'organisation du sommet régional. Il doit fixer les objectifs et guider la démarche du sommet. Spécifiquement, il supervise l'organisation des colloques de zone, des tables sectorielles, du forum régional et de la Conférence du sommet, il détermine les thèmes et le contenu, arrête le choix des invités de la région (à la conférence) et fixe les modalités du déroulement des étapes, établit le plan de communication et planifie le contrôle budgétaire.

Le Comité d'orientation exerce une fonction décisionnelle. Il a donc besoin d'une instance pour mettre à exécution ses décisions. C'est le Comité de gestion. Ses membres sont nommés par le Comité d'orientation. Il est présidé par le président du Comité d'orientation, appelé président du sommet. S'y ajoutent six (6) membres: un coordonnateur général et cinq (5) exécutants qui assurent la responsabilité du contenu, du déroulement, des invités, des communications, de la logistique.

Le coordonnateur général supervise et coordonne le travail des autres membres du comité. Le responsable du contenu détermine une définition des secteurs et des thèmes qui regrouperont les intervenants au sommet, il soumet des problématiques et des orientations sectorielles à être validées par le Comité d'orientation. Le responsable des invités propose des listes d'agents sujets à être invités en tant que participants, conseillers ou observateurs à la conférence. Le responsable des

communications recueille l'information, prépare les communiqués de presse, entretient les liens avec les médias d'information. Le responsable du déroulement établit les modalités du déroulement des colloques de zones, des tables sectorielles, du forum et de la conférence. Le responsable de la logistique assure la réalisation technique des activités du sommet.

En général, les membres d'un Comité de gestion sont choisis parmi des fonctionnaires qui, durant certaines périodes de l'organisation d'un sommet, seront affectés à temps complet, ou presque, à l'exécution des tâches prescrites.

L'administration financière du budget octroyé à un sommet était assurée par le Secrétariat aux conférences. En 1986, par un décret ministériel, le Secrétariat fut intégré à l'OPDQ dans une structure de direction d'aide à la concertation. L'administration financière de l'octroi gouvernemental à un sommet est maintenant assurée par l'OPDQ.

4.3 LE DÉROULEMENT TYPIQUE D'UN SOMMET SOCIO-ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Une fois lancée l'opération d'un sommet régional, les intervenants régionaux, sous la responsabilité du Comité d'orientation (CO) assisté du Comité de gestion, mettent sur pied des Comités organisateurs de zones (COZ). En général, une zone est l'équivalent d'un territoire de MRC.

Le CO définit les secteurs et les thèmes autour desquels la concertation devra s'effectuer. Les COZ voient à réunir des tables sectorielles de zone où l'on discute de la problématique et où l'on formule des propositions d'orientations sectorielles et thématiques. On y discute également des projets appropriés et mis de l'avant par les promoteurs. A la fin de cette opération, les COZ tiennent un colloque de zone où s'effectue la synthèse des travaux sectoriels et thématiques. Suite à cette étape, le COZ remet au CO les actes du colloque de sa zone. Ils contiennent un résumé des problématiques sectorielles et thématiques suivi des orientations retenues par la zone ainsi que le choix des projets adoptés au colloque.

Le déroulement typique d'un sommet prévoit ensuite la réunion de tables sectorielles et thématiques régionales. Leur rôle consiste à permettre aux zones, par les délégués qu'elles désignent, de discuter dans une perspective régionale des choix qu'elles ont fait lors de leur colloque respectif. Elles peuvent être décisionnelles ou non.

L'étape ultime de la concertation régionale dans le cadre d'un sommet s'effectue au Forum. A cet événement participent les zones par l'entremise de leurs représentants sectoriels et thématiques ainsi que les membres des COZ. C'est à ce moment que se décide le choix des projets que la région présentera au gouvernement afin de les négocier lors

de la conférence. Le nombre des projets retenus pourra varier entre cinquante (50) et soixante-quinze (75). Ils forment un cahier de propositions.

A la suite du Forum, l'appareil administratif du gouvernement reçoit les projets retenus pour les analyser et les traiter.

La concertation intrarégionale étant achevée, le gouvernement doit se préparer à une concertation avec la région. Elle s'effectue sur le contenu du cahier des propositions de la région lors de la conférence du sommet. Les résultats de cette concertation (certains préfèrent l'appeler négociation) sont paraphés dans un texte dûment signé qu'on nomme "Entente-cadre de développement". Cette dernière constitue l'étape finale d'un sommet régional. Elle fut rajoutée au processus en juillet 1986. L'Abitibi-Témiscamingue fut donc la première région à signer une entente-cadre. Sa durée s'échelonne sur quatre (4) ans, période qui sera ponctuée d'une rencontre dite "biennale" entre la région et le gouvernement pour faire le point sur l'accomplissement des engagements de ces deux partenaires au développement.

Lorsqu'une région accomplit son premier sommet socio-économique, il est entendu qu'à terme son conseil régional de développement, par mutation structurelle, devient le Comité de suivi du sommet et administre l'entente conjointement avec l'OPDQ.

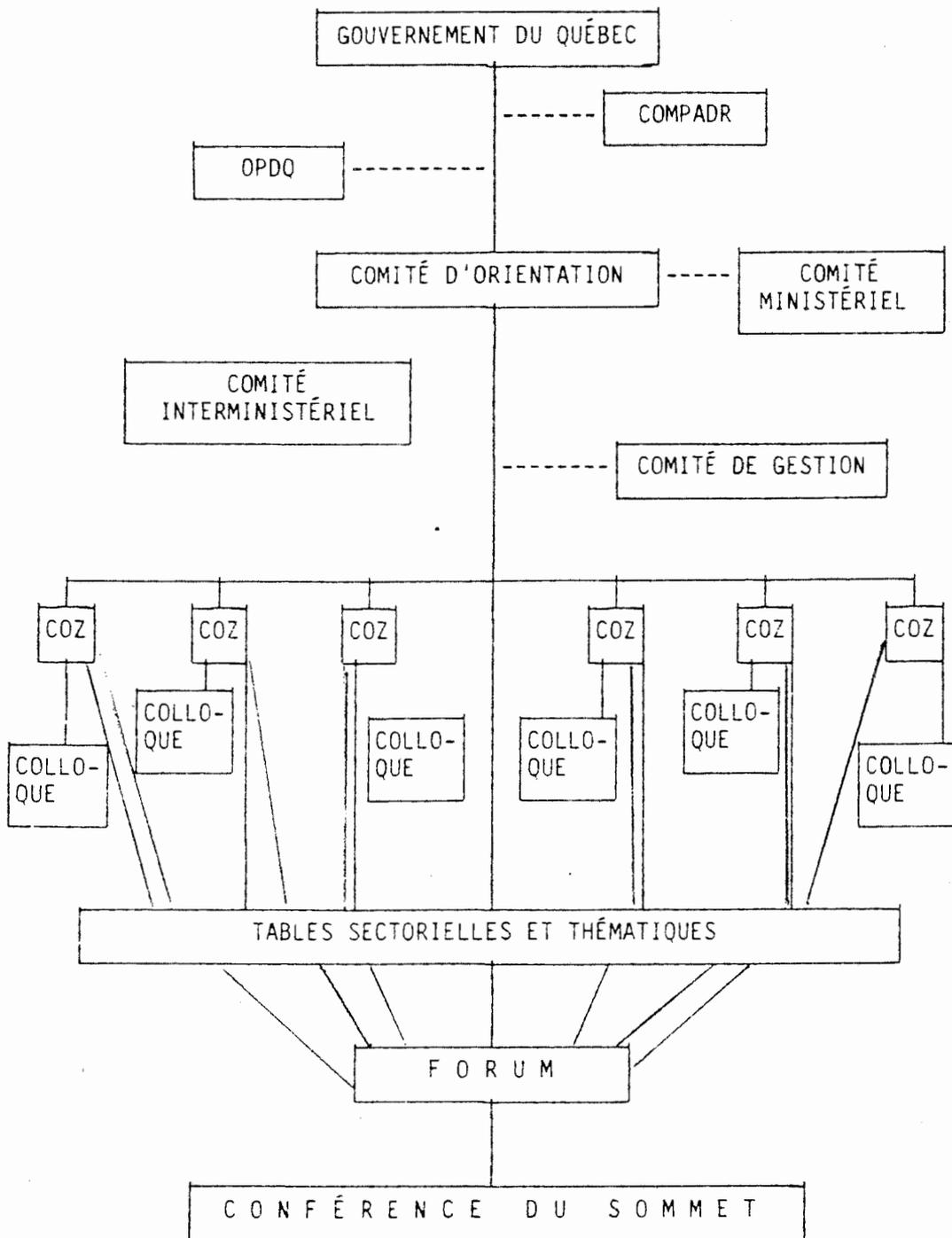


Figure 5: Structure organisationnelle des sommets socio-économiques régionaux

4.4 L'EXPÉRIENCE DU SOMMET SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Nous venons de voir comment sont initiés les sommets régionaux et la structure fonctionnelle de leur encadrement. Comme les régions administratives du Québec ont chacune leurs particularités, nous allons voir de quelle manière cet encadrement s'est appliqué en Abitibi-Témiscamingue. Du même coup, nous décrirons le déroulement de chacune des étapes du Sommet de l'Abitibi-Témiscamingue.

4.4.1 Le Comité d'orientation

La première instance décisionnelle et responsable de l'organisation du Sommet socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue fut formée en octobre 1985. Chaque membre occupait l'un des sièges suivants:

<u>Titre du siège</u>	<u>Nombre de sièges</u>
Président	1
Agriculture	1
Communications	1
Forêts	1
Mines	1
Tourisme	1
Loisir	1
Culture	1
Environnement	1
Éducation supérieure et recherche	1
Éducation primaire et secondaire	1
Formation professionnelle	1
Santé et services sociaux	2
Grande entreprise	1
PME	1
Coopératives	1
Commerce et finance	1
Corporations de développement économique	1
CRDAT	1
Groupes socio-économiques	1

Syndicats	2
Citoyens	1
Femmes	1
Jeunes	1
Amérindiens du nord	1
Représentants municipaux	6
Ministre régional	1
Députation provinciale	1

Les amérindiens du nord ne voyaient pas d'intérêt à participer à cette concertation et ont préféré s'abstenir. On peut attribuer à l'inexpérience le fait que les membres de ce comité n'étaient pas tous des gens associés à un secteur ou une catégorie sociale en occupant un poste électif. Ce fut le cas des secteurs suivants: communications, mines, environnement, formation professionnelle, santé et services sociaux, grande entreprise, coopératives, groupes socio-économiques, femmes, jeunes. Nous comprenons que dans certains cas, il aurait été difficile de trouver un représentant élu. Par exemple, il n'y a pas d'association régionale regroupant les mines, ni les grandes entreprises, ni le secteur coopératif, ni les groupes socio-économiques, ni les jeunes. Nous verrons plus tard que cette situation a engendré des problèmes que l'expérience permettra peut-être d'éviter éventuellement.

Peu après sa formation, le CO se trouva devant l'obligation de décider des principes qui allaient régler les procédures des événements de concertation. Il bénéficiait de l'exemple et de l'expérience de cinq sommets régionaux qui le précédaient et que nous avons déjà nommés.

Comme c'est par le concret que l'on fait souvent l'apprentissage des réalités de son environnement, les membres du Comité d'orientation traduisaient le plus souvent, au début et pendant longtemps, le contenu de la concertation en termes de projets, sans beaucoup se préoccuper des autres dimensions. Les craintes de voir une ou quelques zones dominer la région en imposant une quantité disproportionnée de projets hantait plusieurs membres du comité. D'autres sommets régionaux, dans le but de garantir à toutes les zones une assurance de tirer profit de l'exercice, avaient appliqué la notion de projet protégé. En faisant une règle de cette notion, chaque zone pouvait ainsi avoir l'assurance que, un, deux ou trois projets qui en étaient issus (selon le nombre défini par la règle) se rendaient automatiquement à la conférence. Ces projets devenaient intouchables. Ils étaient exclus de la concertation. Cependant, cette règle avait pour but d'inciter toutes les zones d'une région à participer. Après de longs débats, ce genre de procédure ne fut pas retenu en Abitibi-Témiscamingue. Tous les projets allaient devoir être soumis à la concertation régionale.

Cette décision fut difficile à prendre, car la zone de la Vallée-de-l'Or était loin d'être gagnée à l'idée de participer au sommet. La MRC de la Vallée-de-l'Or, prétextant que le sommet était prématuré parce qu'elle n'avait pas terminé son schéma d'aménagement, a longtemps refusé d'y participer. D'ailleurs, le représentant municipal nommé au Comité d'orientation pour cette MRC n'a jamais occupé son siège au CO. Cette situation apparaissait comme une menace pouvant compromettre le

succès du sommet en affaiblissant la crédibilité de la région face au gouvernement. Des voix discordantes provenant de la MRC d'Abitibi-Ouest ont aussi été exprimées.

On comprendra que le pari du consensus régional n'était pas gagné au printemps 1986. C'est dans cette conjoncture que le CO a décidé d'omettre l'étape des tables sectorielles régionales et a donné la garantie que tous les projets déposés au colloque de zone se rendraient automatiquement à l'étape du Forum. De plus, les zones n'étaient pas tenues de prioriser leurs projets. Cela a eu pour effet d'encourager certains groupes dans la zone de la Vallée-de-l'Or à s'organiser en COZ, mais sans l'aide de la MRC.

Les colloques de zone, prévus pour le printemps, selon l'échéancier initial arrêté par le CO, furent reportés en septembre. Au lendemain du dernier colloque de zone, le CO se retrouvait devant un total de 427 projets et revendications déposés et retenus par les COZ, sans tri ni priorisation. Comment permettre à la région de déterminer, parmi cette masse de projets, le choix d'une soixantaine de projets durant un Forum de deux jours?

Devant cette situation, le CO a dû reconsidérer sa décision d'exclure l'étape des tables sectorielles régionales. Mais il ne pouvait pas revenir sur sa promesse à l'effet que tous les projets adoptés aux colloques des zones se rendaient automatiquement au Forum. Comment

surmonter une telle difficulté? La solution adoptée par le CO pour résoudre ce dilemme fut de décider que ces comités sectoriels régionaux allaient se réunir, en octobre. Leur mandat consistait à trier, parmi tous les projets d'un même secteur, ceux qu'ils recommandaient. Cette recommandation n'avait d'autre valeur que celle d'un signalement de type binaire. Ou bien un projet était recommandé ou bien il ne l'était pas. Il appartenait au Forum d'en disposer. Ce dernier avait le loisir de retenir, si tel était son choix, un projet qui n'aurait pas été recommandé par le Comité sectoriel. L'honneur était sauf!

4.4.2 Le Comité de gestion (CG)

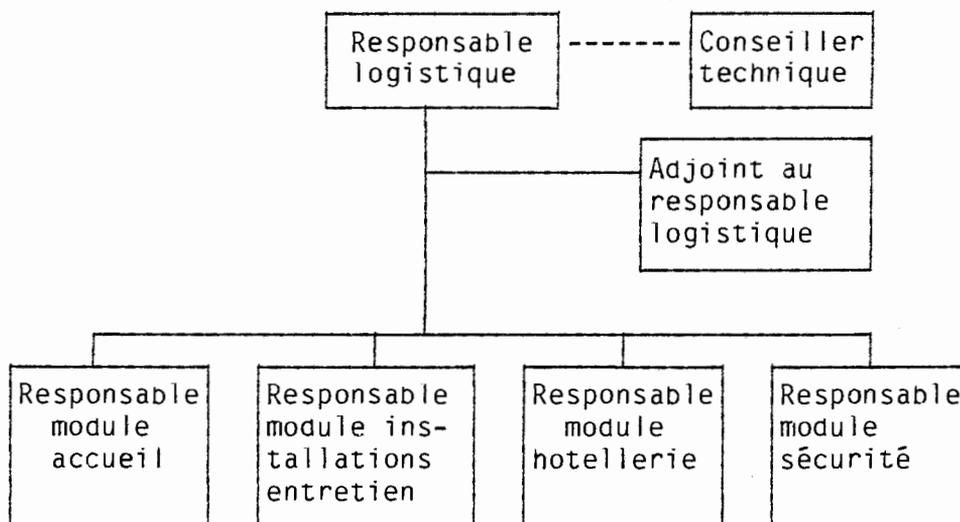
Ce comité "staff" a connu une assez bonne stabilité. En une année et demie de durée, il n'a dû remplacer que deux de ses membres. Il a accompli ses tâches sans histoire, pourrions nous dire. Nous avons pu remarquer que les tâches les plus lourdes sont celles attribuées à la coordination générale et au contenu. Elles demandent une disponibilité de tous les instants. Les autres fonctions furent ponctuellement très exigeantes.

Ce comité comprenait des gens habitués de travailler ensemble, ce qui lui a permis d'être fonctionnel.

Pour le bénéfice du lecteur, soulignons ici qu'aucune des fonctions remplies par le CG ne pouvait être accomplie par un seul individu. Chacune exigeait la composition d'un sous comité. Il y avait donc

un sous comité aux invités, un sous comité au contenu, etc... La structure des sous comités variait en fonction des rôles à remplir. Par exemple, le sous comité de la logistique était structuré selon un organigramme qui fut maintenu du début jusqu'à la fin.

STRUCTURE DU SOUS COMITÉ DE LA LOGISTIQUE
COMITÉ DE GESTION



Pour illustrer la dimension du sous comité logistique, le module accueil, lors du Forum, comptait une trentaine de personnes, dûment formées pour exécuter leurs fonctions.

Le sous comité au contenu n'avait pas de structure définie. Le responsable du contenu formait, sur une base ad hoc, des équipes selon les tâches ponctuelles qu'il lui fallait accomplir. La dimension des équipes a varié entre quatre et seize personnes.

Le degré de souplesse de la structure des autres sous comités se situait quelque part entre ces deux exemples.

4.4.3 Les comités organisateurs de zone

Nous l'avons vu, les zones se découpaient selon les territoires des cinq MRC de la région et le nord du 49° parallèle, jusqu'au 51° parallèle formait une sixième zone. La zone Nord du 49° parallèle n'est pas organisée en MRC. Elle est comprise dans la municipalité de la Baie James (MBJ). Sa population participante regroupe les villes de Matagami (2 800 habitants) et de Quévillon (3 670 habitants) ainsi que les localités de Joutel (1 000 habitants), de Comtois (400 habitants) et de Beattyville (300 habitants).

Chaque comité organisateur de zone se nommait un coordonnateur de zone. Dans quelques cas, on en a fait un poste temporaire rémunéré à temps complet. A l'expérience, nous avons pu constater l'importance stratégique de cette fonction. Le rendement du travail de ces coordonnateurs exerçait un impact sur le dynamisme des zones et conséquemment sur la qualité de la préparation et de la présentation des projets ainsi que sur l'articulation des problématiques des zones et des orientations sectorielles qu'elles privilégiaient.

Les performances des zones se sont avérées assez inégales. Elles étaient fonction du dynamisme des COZ et des compétences des coordonnateurs de zone. Naturellement, le COZ bien supporté par une MRC (techniquement et financièrement) avait davantage de chances de réussir son colloque de zone et de présenter des projets mieux articulés. Nous n'a-

vions donc pas à nous surprendre de la participation plus faible des zones les moins bien organisées et des résultats proportionnels obtenus au Forum.

Il est difficile de quantifier de façon précise la participation régionale à ces colloques. Certaines zones se sont organisées d'une manière exemplaire. Ce fut le cas du Témiscamingue, de Rouyn-Noranda et du Nord du 49° parallèle. Les tiraillements internes dans la zone de la Vallée-de-l'Or l'ont empêchée de s'organiser convenablement. La zone d'Abitibi-Ouest n'a jamais réussi à s'organiser, de sorte que nous ne savons même pas quelles tables sectorielles de zone on y a réunies et ce qu'on y a fait. Le premier colloque de zone d'Abitibi-Ouest a dû être annulé et repris parce qu'on n'y avait pas appliqué les règles prescrites par le CO. Le Comité de gestion a dû pourvoir à l'encadrement du second colloque.

Le rapport le plus détaillé nous fut fourni par le COZ du Témiscamingue. La population de cette zone se situe un peu en deçà de 17 000 habitants (11% de la population régionale). Ce COZ a dénombré 350 intervenants ayant participé à un total de 50 réunions préparatoires au colloque, représentant onze (11) thèmes et secteurs d'activité. Le colloque de cette zone a retenu 77 projets et revendications (plus de 18% du total des projets et revendications acheminés au Forum).

La zone de Rouyn-Noranda a rapporté la participation de 400 personnes à 17 tables sectorielles et thématiques. Ce fut la seule zone à réunir une table sur le thème recherche et développement et nouvelles technologies.

Bien que les autres données n'aient rien de sûr, nous savons que pour l'ensemble de la région, plus d'un millier de personnes se sont impliquées dans les préparatifs des colloques de zones.

4.4.4 Les Comités sectoriels régionaux

Ces comités furent l'équivalent des tables sectorielles régionales. Table et comité sont ici des synonymes. La tenue des comités sectoriels, avions nous dit, fut décidée très tard et leur organisation fut confiée au responsable du contenu. Entre la mi-septembre et le début d'octobre, il fallait recruter seize (16) animateurs capables de se charger de réunir et de conduire les réunions d'un Comité sectoriel. Faute de projet, il n'y a pas eu à réunir un comité sur le thème recherche et développement et nouvelles technologies.

La composition d'un Comité sectoriel regroupait deux représentants de chaque zone dont le rôle était de discuter et de se prononcer sur le choix des projets à recommander. En moyenne, ces comités se sont réunis durant une douzaine d'heures. La démarche des délibérations était proposée par l'animateur du comité et devait être sanctionnée par les participants. Elle a varié d'un comité à l'autre.

Le mot d'ordre prévalait: ces délibérations se tenaient à huis-clos et seul un porte-parole nommé par chaque comité pouvait faire publiquement rapport du résultat des délibérations. Cette décision visait à tenter de réduire au minimum les diatribes publiques que des politiciens opportunistes auraient pu chercher à soulever. Malgré quelques accrocs mineurs, ce mot d'ordre fut assez bien suivi. Cela n'a pas empêché le maire de Val-d'Or de faire des déclarations publiques pour tenter de discréditer la légitimité de ces comités sectoriels. Tous s'y attendaient; le maire de Val-d'Or s'était féroce-ment acharné depuis le début, à déstabiliser l'organisation du Sommet de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les comités sectoriels régionaux, dont la durée de vie utile fut d'environ quatre semaines, ont accompli une énorme tâche de concertation régionale tant sur la définition des problématiques sectorielles que sur le choix des projets à recommander.

TABLEAU 1

NOMBRE DE PROJETS DISCUTÉS ET RECOMMANDÉS
PAR LES COMITÉS SECTORIELS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

SECTEURS	Nombre total projets et revendications discutés	Nombre total projets et revendications recommandés	
		regroupés	non regroupés
- Activités économiques, commerciales et industrielles	29	9	8
- Agro-alimentaire	31	15	8
- Communications	10	10	8
- Culture	38	11	8
- Emploi et formation	11	6	4
- Éducation	27	30	9
- Environnement	22	9	9
- Femmes	25	4	4
- Forêts et transf. des produits	38	23	15
- Jeunes	13	3	3
- Loisirs	26	13	8
- Mines et transf. des produits	17	10	6
- Mouvement coopératif	10	4	4
- Santé et services sociaux	36	19	14
- Tourisme et villégiature	52	14	12
- Transport	39	12	10
TOTAL	427	192	130

Source: Rapports des comités sectoriels régionaux; documents non publiés, accessibles pour consultation à l'OPDQ.

Les Comités sectoriels régionaux, en plus d'avoir accompli un exercice approfondi de concertation pour recommander 130 projets à l'intention du Forum, ont effectué une tâche technique indispensable: le regroupement de projets. Dans certains cas, regroupement signifie fusion. Ce travail consistait parfois, à fondre en un seul, des projets identiques déposés dans différentes zones, parfois à regrouper des projets distincts de même nature, de manière à les rendre indissociables tout en préservant leur individualité. Environ 90 projets ont été regroupés ou fusionnés en une trentaine de projets.

4.4.5 Le Forum

Le Forum régional constitue l'étape finale de la concertation intrarégionale. La préparation de cet événement demandait au CG de résoudre bon nombre de problèmes: premièrement, déterminer le choix d'un lieu pouvant accommoder de 500 à 600 personnes selon une disposition de conférence de travail; deuxièmement, composer un cahier manipulable comprenant les problématiques sectorielles et la description des 427 projets en indiquant d'une manière quelconque lesquels ont été recommandés par les Comités sectoriels et selon quel regroupement; troisièmement, arrêter une procédure et les règles du jeu de cette concertation; quatrièmement, définir les règles de représentativité des zones, ce qui signifie poser les règles d'admission à participer aux débats; cinquièmement, établir les règles de votation.

Les règles de votation au Forum furent annoncées à une semaine de l'événement. Cela avait été planifié afin d'éviter que des esprits tordus ne cherchent à fausser la démarche démocratique voulue par le CO. Toutefois, il était déjà connu que chaque zone était représentée au forum par 25 délégués ayant droit de vote, et que le droit de parole était accordé aux COZ.

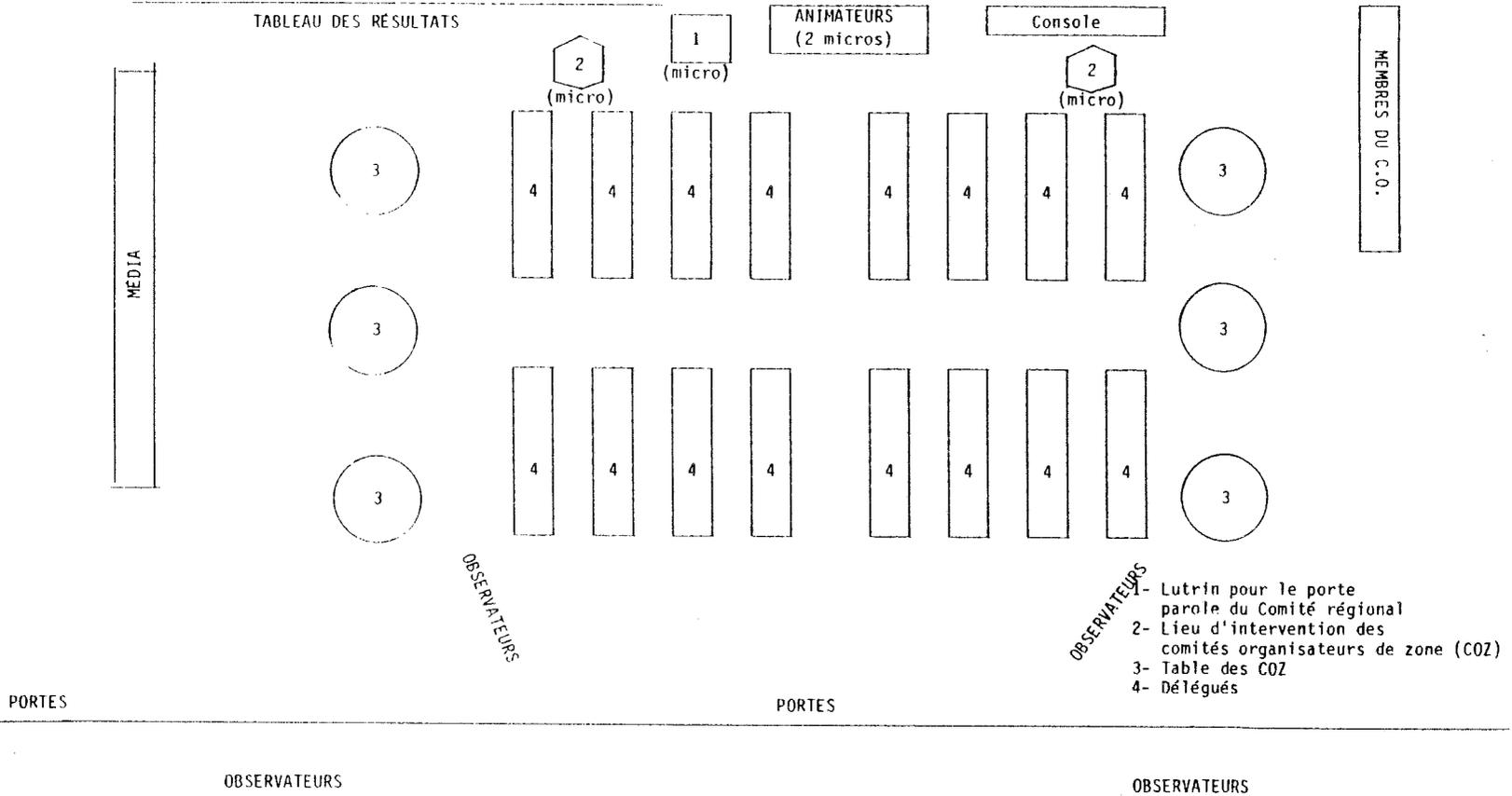
Le Forum a duré du vendredi soir 21 novembre jusqu'au dimanche 23 novembre en fin d'après-midi. La première soirée fut consacrée à l'adoption des orientations sectorielles régionales.

La mécanique de sélection des projets fut établie comme suit pour chaque secteur:

- 1- le porte-parole du Comité sectoriel expose le rapport des travaux de son comité (5 minutes);
- 2- les COZ, en moins de 7 minutes chacun, expriment leurs réactions. C'est leur ultime recours pour influencer le vote des 150 délégués des zones;
- 3- une période de "lobbying" de 8 minutes;
- 4- cinq minutes sont accordées aux délégués pour voter sur un bulletin spécifique du secteur et qui distingue les projets recommandés, chaque délégué vote pour cinq projets distincts qu'il juge prioritaires;
- 5- les projets ayant obtenu un minimum de 50 votes sont retenus pour le second tour de vote;
- 6- au second tour (à la dernière demi-journée) les 150 délégués reçoivent un bulletin de vote comprenant la liste de tous les projets ayant reçu plus de 50 votes au premier tour;

- 7- chaque délégué vote pour 25 projets qu'il juge prioritaires pour la région. Un total de 3750 votes est exprimé;
- 8- suite à la compilation finale, les projets ayant reçu le plus de votes, jusqu'à concurrence de 62 projets, accèdent à la conférence du sommet.

Figure 6 : Schéma de la disposition psychique du Forum



Le lecteur comprendra qu'entre le premier tour de scrutin qui avait eu lieu le samedi et le second tour prévu le dimanche après-midi, il y avait une longue fin de soirée. En boutade, les intervenants de ce Forum lui ont donné le nom de "nuit des longs couteaux".

Toute la journée du samedi, à chaque période de "lobbying", le va-et-vient s'effectuait activement entre les intervenants régionaux. La présence, sur le parquet, du maire de la ville de Val-d'Or en avait surpris plusieurs. Depuis quelques semaines, il sentait l'isolement politique dans lequel il avait entraîné sa ville. Nous savions qu'il s'était adressé auprès du COZ de sa zone afin d'être nommé parmi les 25 délégués de la Vallée-de-l'Or. L'ampleur du mouvement de concertation avait eu raison des derniers résistants.

Des intervenants comme ceux du Témiscamingue et du Nord du 49° parallèle, qui ne s'étaient jamais parlé entre eux, commençaient à dialoguer. Le samedi soir, 120 projets avaient été retenus au premier tour. Il y en avait de tous les secteurs d'activité et dans toutes les zones. Avant le choix définitif du lendemain, les intervenants savaient fort bien quels projets étaient les plus importants pour l'avenir de leur zone respective. Les règles du jeu obligeaient les participants d'une zone à obtenir, pour les projets auxquels ils tenaient en priorité, les votes des délégués d'au moins une autre zone et davantage si possible.

La nuit du 22 au 23 novembre 1987 fut mémorable par ses négociations entre les intervenants régionaux. C'est alors que l'Abitibi-Témiscamingue a véritablement choisi ses dossiers prioritaires qu'elle voulait négocier avec le gouvernement.

Suite au dernier tour de vote, 62 projets et revendications étaient retenus. Il y avait des projets de toutes les zones, mais du point de vue sectoriel, aucun ne fut retenu des mouvements coopératifs ni des communications.

Cet exposé des faits à saveur anecdotique a pour but de montrer que la concertation des intervenants d'une micro-région ne saurait être que le résultat d'un souhait. L'expérience démontre que sans une mécanique appropriée, la concertation spontanée n'a jamais pu avoir que des résultats partiels. Cependant, l'instauration d'une mécanique réglée semble avoir stimulé l'effort de concertation intrazonale et interzonale en catalysant la concertation spontanée. Il semble que ce soit la combinaison des règles du jeu et de la manière de les appliquer qui assura le succès du Forum (chapitre 6).

4.4.6 La Conférence administrative régionale

La Conférence administrative régionale (CAR) se définit par la réunion des directeurs régionaux des ministères et organismes gouvernementaux sous la présidence du directeur régional de l'OPDQ. Il s'agit

d'une structure sans pouvoirs définis. Sa vocation est purement opérationnelle. Son mandat consiste à favoriser la coordination de l'action des ministères en région.

Avant 1986, la CAR ne s'était jamais réunie plus de quatre fois l'an. Cependant, cette structure s'est avérée plus efficace que jamais durant les préparatifs du Sommet de l'Abitibi-Témiscamingue, surtout après le Forum.

La région ayant arrêté ses choix, il fallait maintenant que le gouvernement réagisse. Idéalement, les directions régionales des ministères devaient analyser les projets s'adressant à leurs juridictions ministérielles respectives et transmettre à leur direction générale l'analyse et des recommandations. L'OPDQ, étant investi de la responsabilité administrative des sommets régionaux, devait coordonner ces opérations. Dans la pratique, cela s'est avéré extrêmement pénible.

D'abord certains ministères n'ont pas implanté d'instance régionale. C'est le cas du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère du Tourisme par exemple. Ensuite, d'autres ministères prêtent très peu d'écoute à leurs directions régionales, sinon, très peu d'écoute aux régions. Les cas du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) étaient flagrants à ce point de vue. Puis, certaines instances

régionales se sont avérées incompetentes à effectuer l'analyse des dossiers qui les concernaient. Ce fut le cas du Conseil régional de la Santé et des Services sociaux (CRSSS) et de la direction régionale de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu (MMSR). Le CRSSS a eu, à la suite du forum, une attitude pénible à l'égard des intervenants de son secteur. Non seulement il n'a pu analyser les dossiers qui lui étaient adressés, mais il les a tout simplement déclarés incompatibles avec ses priorités. Nous rajoutons là-dessus que le directeur du CRSSS avait été nommé au CO et n'avait assisté qu'à la première de ses 18 réunions. Il était membre de la CAR et n'a jamais assisté à une seule réunion avant juin 1987, date où son départ de la région était désormais prévu et annoncé.

Enfin, il y avait des projets du Forum qui ne trouvaient pas de niche dans l'appareil gouvernemental ou encore qui s'adressaient à deux ou plusieurs ministères (projets intersectoriels) qui se les refilaient sans les traiter. Une bonne dizaine de projets étaient dans cette situation. Le cas du projet de Fonds d'investissement jeunesse en constitue un exemple patent. Le MIC refuse de le traiter, alléguant qu'il ne disposait pas de programme pour ce genre de projet. Après avoir retenu le projet durant un mois, il accepta de le refiler au Secrétariat à la jeunesse qui n'avait pas la compétence d'analyser un projet de fonds d'investissement et naturellement pas de programme pertinent. Le projet fut refilé au cabinet du Premier ministre qui ne savait toujours pas quoi en faire...

Le but de cet exposé vise à montrer la distance que l'appareil gouvernemental devra parcourir pour s'ajuster aux sommets socio-économiques régionaux. En ce sens notre expérience nous a convaincu que l'administration du gouvernement n'est pas bien articulée ni bien arrimée aux initiatives régionales et aux efforts de développement des micro-régions.

En résumé, malgré les efforts et la bonne volonté de la plupart des membres de la CAR, la coordination interministérielle en région n'a pas pu donner les résultats souhaités. Nous avons vu que le désintéressement de quelques directeurs régionaux, l'inertie de l'appareil administratif central dans certains cas et l'absence d'arrimage entre ce dernier avec ses directions régionales dans d'autres cas ont réduit l'efficacité de la CAR. Nous devons ajouter que nous présidions cette structure. A l'expérience, nous constatons que nous aurions pu y jouer un rôle plus efficace en étant plus directifs d'une part et plus conscients des inaptitudes administratives de certains ministères et organismes d'autre part.

4.4.7 Le Comité interministériel

Le 23 juillet 1986, le Conseil des ministres décide d'adopter les recommandations du ministre responsable du Développement régional pour rénover la formule des sommets socio-économiques régionaux. Nous avons vu que ces recommandations prévoyaient que les engagements pris lors de

la conférence d'un sommet allaient être signées dans une entente-cadre. Mais la décision du Conseil des ministres précise qu'il accepte ces recommandations,

sous réserve:

(...)
(...)

- que les aspects sociaux, éducatifs et culturels ne soient pas négligés dans la concertation avec les régions¹,
- que le concept d'entente cadre soit précisé et qu'il n'ait aucune portée juridique,
- que les projets qui seront retenus à l'entente-cadre
 - 1) soient conformes aux normes et programmes réguliers des ministères maître d'oeuvre,
 - 2) s'inscrivent à l'intérieur des budgets octroyés,
 - 3) impliquent une participation financière du milieu,
- que l'autorisation préalable à obtenir du Conseil des ministres pour la signature d'une entente-cadre précise non seulement les projets retenus, mais également le calendrier des déboursés ainsi que le ministère responsable,

(...)

- que soient précisés davantage le rôle des Comités de suivi et leur importance relative dans le processus de concertation gouvernement/région,
- que soient identifiées les responsabilités du ministre responsable de la région concernée lors d'une conférence socio-économique,

1. Ce qui ne nous éloigne pas trop de la conception de développement régional en tant que phénomène global et multidimensionnel.

et étant entendu que le ministre des Transports et ministre responsable du Développement régional disposera toutefois lors de chaque conférence d'une certaine marge de manoeuvre budgétaire à être préalablement établie avec le Conseil du trésor (décision 87-197).

Cette décision portait d'énormes conséquences que nous n'avions fait qu'entrevoir au début. La plus évidente de celles-ci, pour nous, venait de ce que le Conseil des ministres devait préalablement autoriser la signature de l'entente-cadre. Mais l'entente-cadre devait consigner les engagements ministériels de la conférence. Or, aucune proposition d'engagement budgétaire ne peut être présentée au Conseil des ministres sans d'abord avoir été examinée, approuvée et recommandée par le Conseil du trésor. Si nous voulions que les engagements de la conférence puissent rentrer dans ce moule, il fallait que le travail administratif du gouvernement soit suffisamment bien fait pour que le Conseil du trésor puisse approuver les engagements ministériels. Or, le forum se terminait le 23 novembre et la conférence devait avoir lieu le 25 février 1987. Si on soustrait les deux semaines moins actives de la période des Fêtes, il ne restait plus que deux mois et demi pour traiter 62 dossiers.

D'un autre côté, l'expérience de l'OPDQ dans ce genre de situation lui avait maintes fois confirmé que les administrations centrales comprennent souvent mal les projets de développement régional, le plus souvent par ignorance du contexte. Comme les sommets régionaux étaient

devenus une pratique courante, étendue à toutes les régions et récurrents aux quatre ans, le Président-directeur-général de l'OPDQ a convié tous les ministères interpellés par les projets des sommets régionaux à participer à un comité interministériel permanent qu'il présiderait. Les ministères y délèguent un membre du niveau sous-ministre adjoint aux programmes. La plupart des ministères ont accepté. Le directeur régional de l'OPDQ assiste à ces rencontres lorsqu'il est question de "sa" région. Nous avons donc assisté à toutes les réunions de ce comité lorsqu'il fut question du Sommet de l'Abitibi-Témiscamingue.

La méthode de travail consistait à faire le point sur l'évolution du traitement de chaque dossier par les ministères. Lorsque cela était requis, nous procédions à des rencontres singulières (un seul ministère à la fois) avec les individus saisis des dossiers de l'Abitibi-Témiscamingue interpellant un ministère donné.

Ces rencontres furent de la plus grande utilité. A maintes occasions il nous est arrivé de constater que la tournure du cheminement d'un dossier pouvait être modifiée considérablement pourvu qu'on nous laisse l'occasion d'en expliquer le contexte régional aux hautes instances ministérielles.

Cette nouvelle structure s'est un peu rodée avec le Sommet de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle ne fonctionnait peut-être pas encore d'une façon optimale. De toute façon, l'action gouvernementale nous a

rarement semblée très rapide. La date de la conférence approchait et il restait fort à faire. D'un autre côté, il y avait passablement de travail d'apostolat à accomplir au niveau politique. Les préoccupations du ministre responsable du Développement régional ne sont pas nécessairement partagées par tous ses collègues. On peut facilement comprendre qu'un ministre originaire de Montréal ou de Québec, dont les préoccupations ministérielles sont concentrées sur quelques grands dossiers provinciaux, ne se soucie que peu des sommets régionaux.

Afin de permettre à l'appareil administratif de compléter le plus possible son travail et d'accorder au ministre responsable du Développement régional le temps de convaincre le plus grand nombre possible de ses collègues de venir s'asseoir avec les intervenants régionaux pour négocier les dossiers du sommet, la conférence fut reportée aux 9, 10 et 11 avril.

4.4.8 La Conférence du sommet

Il y eut de longues discussions sur la composition de la "table" de la conférence. Le gouvernement aurait souhaité qu'elle fut composée selon une proportion de 1/3 d'élus gouvernementaux (provincial), 1/3 d'élus municipaux et 1/3 d'autres intervenants régionaux. Comme la région n'a que 4 députés provinciaux, la table aurait été bien petite. Le CO propose alors des accommodements qui ont semblé satisfaire toutes les parties. La table fut donc composée de 33 sièges dont:

- huit (8) sièges réservés aux élus municipaux;
- six (6) sièges aux élus provinciaux;
- six (6) sièges destinés au CO;
- dix (10) sièges réservés aux délégations sectorielles;
- trois (3) sièges administratifs.

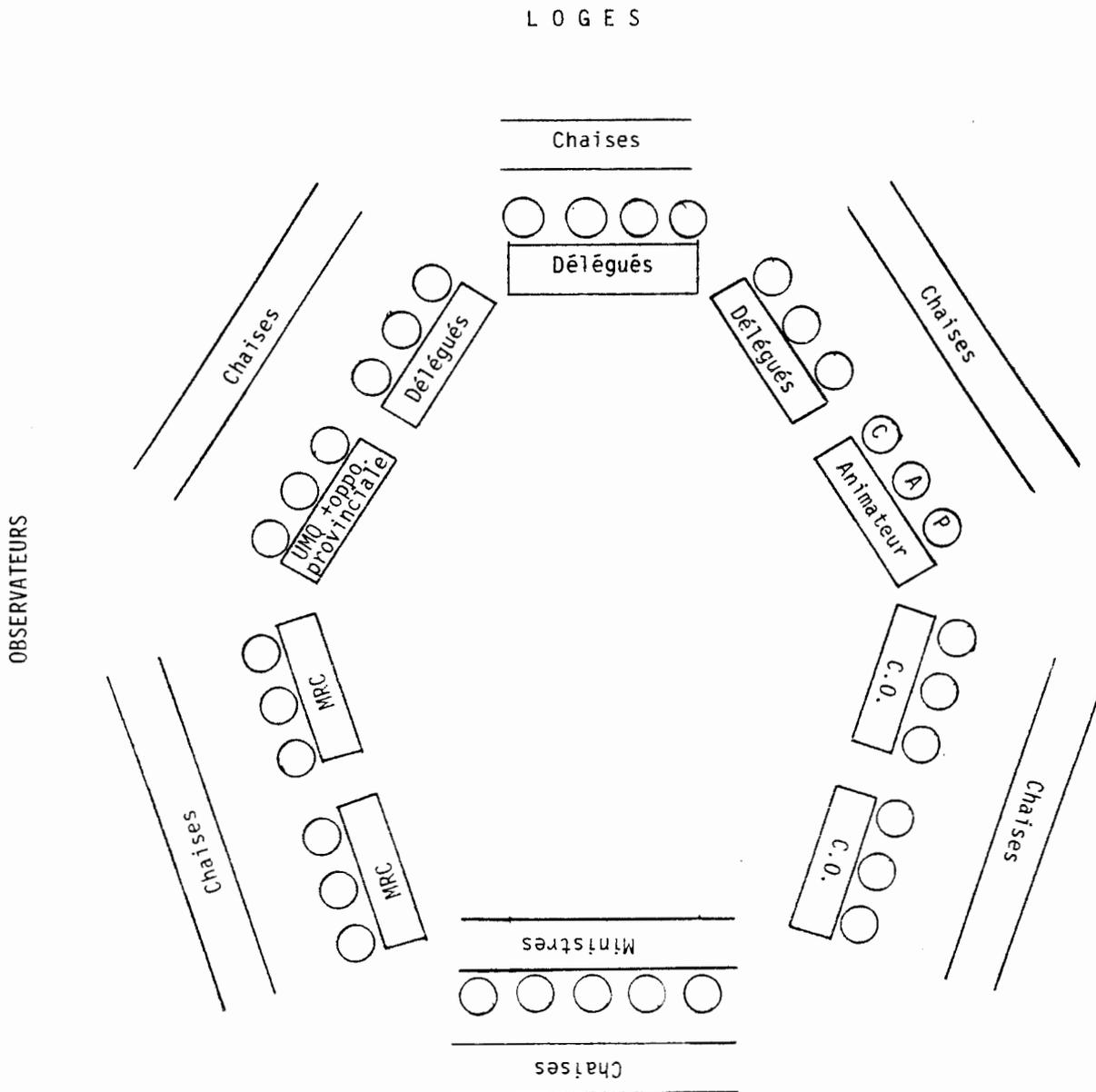


Figure 7: Disposition de la table de la Conférence du Sommet de l'Abitibi-Témiscamingue

En ce qui regarde le centre d'intérêt de notre exposé, la Conférence du Sommet ne nous intéresse que par la qualité de la concertation possible entre la région et le gouvernement. En d'autres termes, pour l'essentiel, la finalité de la concertation intrarégionale ne pouvait avoir de sens que si la concertation gouvernement/région était réussie.

Nous connaissons le degré de traitement administratif que le gouvernement avait effectué sur chacun des dossiers. Si les répondants politiques du gouvernement ne s'en étaient tenus qu'aux recommandations de leur ministère respectif, nous aurions pu prédire la presque totalité des réponses du gouvernement aux demandes de la région. Or tel ne fut pas le cas. Pour près de la moitié des projets et revendications présentés à la conférence, nous avons assisté à une véritable négociation entre la délégation sectorielle (comprenant le promoteur du dossier) et les ministres concernés.

En définitive, les engagements ministériels de cette conférence ont surpris tout le monde, tant et si bien que sur le plan administratif, la compilation exacte de ces engagements ne nous a pas été facile par la suite. En somme, la concertation gouvernement/région a eu lieu et une négociation gouvernement/région a permis, dans bien des cas, de compléter ce que l'appareil administratif du gouvernement n'a pas su faire.

4.4.9 L'Entente-cadre

Les réserves exprimées par le Conseil des ministres (section 4.4.7) au sujet de la nouvelle formule des sommets régionaux stipulaient que le concept d'entente-cadre devait être précisé. A la vérité, en juillet 1986, personne n'avait la moindre idée de ce qu'allait être une entente-cadre. En janvier 1987, il apparaissait qu'il allait devoir s'écouler environ trois mois entre la conférence et la signature d'une telle entente, le temps de préparer un texte convenable. La réalité nous réserva des surprises!

Nous avons vu à la section 4.4.8 que bon nombre d'engagements gouvernementaux (ainsi que certains engagements de la région) ont été décidés sur le parquet de la conférence. Dans bien des cas, les ministres ne faisaient que compenser les lacunes de la préparation administrative des dossiers. Mais les problèmes sont apparus lorsque le premier texte de l'entente fut présenté au Conseil du trésor. Nous avons vu qu'il y a eu des avantages et des inconvénients à être le premier sommet régional de la seconde génération.

Parmi les principaux avantages, notons que quelques engagements gouvernementaux ont dépassé les normes financières des programmes réguliers. Ainsi, la réalisation de certains projets dans la région exigera du milieu un effort monétaire moins lourd. D'autres projets acceptés à cette conférence n'étaient admissibles à aucun programme.

Le principal inconvénient réside en ce que le Conseil du trésor a décidé d'appliquer à la lettre la décision du Conseil des ministres. Il exigeait que les projets inscrits dans l'entente-cadre "soient conformes aux normes et programmes réguliers des ministères maîtres d'oeuvre". Première impasse. En second lieu, ces projets devaient impliquer "une participation financière du milieu". Que faire alors des réponses gouvernementales favorables aux revendications concernant les routes par exemple? Seconde impasse.

Bien sûr, tout cela s'est arrangé...cette fois-ci. Les engagements pris par les instances politiques seront respectés. Cependant, beaucoup d'intervenants régionaux s'interrogent encore sur l'utilité de tenir un prochain sommet régional étant donné que le gouvernement y appliquera certainement d'une façon plus stricte la décision du Conseil des ministres.

Cette interrogation mérite d'être discutée parce qu'elle nous ramène une question qui refait continuellement surface: "que pourra bien retirer la région d'un futur sommet?"

Sur le strict plan monétaire, il est bien prévisible qu'un prochain sommet générera moins d'engagements financiers de la part du gouvernement. Encore que cela ne soit pas certain. Mais réduire l'exercice d'un sommet à cette seule dimension nous fait oublier tout l'ef-

fort de conception et de sélection de projets qu'il engendre, sans parler des échanges d'idées entre les intervenants régionaux sur les problématiques qu'on tente de définir et les orientations que cherche à se donner la région.

Il est évident que la concertation gouvernement/région fournit une finalité explicite à l'effort de concertation intrarégionale. Toutefois, il nous apparaît que la concertation intrarégionale contient d'autres finalités, moins tangibles que les subventions, mais probablement beaucoup plus fécondes en matière de développement d'une région. C'est ce que nous tenterons de voir et d'approfondir dans les prochains chapitres.

Pour le bénéfice du lecteur, nous préciserons ici qu'en dépit de la volonté du Conseil des ministres de voir clarifier "les responsabilités du ministre responsable de la région concernée...", nous ne sommes guère plus avancés à ce sujet. Qui sait, au prochain sommet peut-être? Dans le même ordre d'idées, soulignons que le dernier paragraphe de cette décision (section 4.4.7) prévoit une "marge de manoeuvre budgétaire" accordée au ministre responsable du Développement régional lors de chaque conférence. A notre connaissance, les modalités administratives d'une telle marge de manoeuvre ne sont pas encore déterminées. A ce stade, il semble qu'elle servirait à permettre une participation financière du gouvernement à des projets pour lesquels il n'existe aucun programme. Mais cela n'est écrit nulle part. Bref, les sommets régionaux constituent un processus évolutif.

4.5 ÉLABORATION DU CONTENU DU SOMMET

Dès qu'un sommet régional est lancé, que le CO est formé et que ce dernier a nommé un CG, le premier des membres du CG à entrer en action est le responsable du contenu du sommet.

4.5.1 Les documents d'amorce de discussion

Le premier mandat du sous comité du contenu, au Sommet de l'Abitibi-Témiscamingue, fut de préparer une série de "documents d'amorce de discussions" dans le but d'alimenter les tables sectorielles et thématiques des zones. Une série de documents, d'une quinzaine de pages chacun, furent alors rédigés sur vingt thèmes et secteurs d'activités. Ils présentent une problématique assez détaillée des sujets traités. La confection de ce recueil de problématiques sectorielles régionales a nécessité la collaboration de plus d'une vingtaine de personnes qui ont effectué de la recherche durant tout l'automne 1985. En février 1986, on publia le recueil. Le CO a distribué un grand nombre de tirés-à-part sur des secteurs et des thèmes individuels. Le printemps 1986 fut une période de large diffusion des connaissances régionales.

Le sous comité du contenu avait également préparé un ensemble de formulaires de présentation de projets et de revendications. J'ai personnellement collaboré à la conception de ce "kit". Ces formulaires étaient conçus de manière à amener le promoteur d'un projet ou d'une revendication à décrire la problématique sectorielle qui soustendait la

conception de son projet et de formuler les orientations dans lesquelles il s'inscrivait. Cette démarche a forcé les promoteurs à percevoir comment leur projet s'articulait dans le cadre de leur zone et dans le panorama régional.

A quelques reprises, nous avons pu remarquer que les problématiques qui sous-tendaient certains projets venaient enrichir le contenu des documents d'amorce de discussions.

4.5.2 L'équipe conseil en formulation de projets

Durant l'été 1986, le sous comité du contenu nous a demandé de former une équipe de gens expérimentés dans la formulation de projets. Une dizaine de personnes ont collaboré à cette équipe technique dont le rôle consistait à offrir, à tous les promoteurs qui le désiraient, un service conseil visant à les aider soit à articuler davantage leur projet, soit à le rendre plus opérationnel, soit à en préciser les coûts et les partenaires financiers.

Seules les zones du Témiscamingue, de Rouyn-Noranda et du Nord du 49° parallèle se sont prévaluées de ce service. La coordination dans les autres zones était trop déficiente pour organiser de telles rencontres. Néanmoins, il s'agissait d'une première étape de bonification des projets de la région.

4.5.3 L'équipe synthèse du contenu

A la mi-septembre, immédiatement après la tenue des colloques de zone, une équipe de quatre analystes, dont nous étions, avait pour tâche de rassembler et de trier par secteur et par thème les 427 projets déposés à ces colloques.

Pour chaque secteur et chaque thème, la problématique fut reformulée à l'aide des éléments fournis par les promoteurs des projets et des revendications. L'équipe a ensuite dégagé de ce tout des orientations régionales par secteur et par thème. Ces orientations, tirées du vécu des intervenants régionaux, furent rédigées de telle manière que tout promoteur pouvait reconnaître les fondements rationnels justifiant l'existence de son projet.

Ainsi, les orientations régionales qui ont été présentées à la conférence étaient la synthèse d'un processus. La recherche sectorielle appliquée aux connaissances de la région fut diffusée parmi les intervenants régionaux qui s'en sont inspirés. Ils l'ont enrichie en décrivant leur point de vue et en formulant leurs projets. La synthèse fut recueillie et reformulée, puis traduite en orientations sectorielles régionales. A ce stade, elles étaient plus ou moins générales selon les secteurs et les thèmes. De même, les problématiques enrichies manquaient de spécificité peut-être, mais elles allaient évoluer à l'étape suivante.

4.5.4 Rapports des comités sectoriels régionaux

Nous avons vu en 4.4.4 comment s'est effectuée l'opération régionale des comités sectoriels. Ils rassemblaient des individus choisis par les zones, généralement parce qu'il s'agissait de praticiens d'un secteur ou des spécialistes (parfois militants) d'un thème.

Ces comités ont revu les problématiques sectorielles en refaisant la pondération de leur contenu, parfois en précisant leurs éléments, parfois en demandant une reformulation de certaines parties de manière à accentuer l'importance de certains aspects. De même, le choix des projets recommandés exerçait une influence sur la gradation en importance des orientations spécifiques d'un secteur ou d'un thème donné.